

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS

Présents : Madame : Corinne DEJEAN

Messieurs : Daniel GRYCZA, Sébastien DARAUD, Marcel FABRIS, Gérard ROUJAS, Gilbert GUILHEM, Gérard SOUVERVILLE, Yoann CLAUDIN, Roger GHIRARDO et Eric SOULA.

Absentes excusées : Mesdames Christiane DANGLA, Audrey LE GALES, Marianne LAUZERAL et Alexia RON.

Procurations : Madame Marianne LAUZERAL donne procuration à M Daniel GRYCZA,

Secrétaire de séance : Madame Corinne DEJEAN

Ouverture de la séance à 20h30 qui se déroule à la Salle du Conseil Municipal.

- **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 06 décembre 2022 :**
Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la Séance Ordinaire du Conseil Municipal du 06 décembre 2022 et le soumet au vote des membres de l'assemblée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Présentation du projet d'urbanisation de la Route de Carbonne :**
Lors de la séance du 16 mai 2022, le Cabinet AXE Ingénierie a été mandaté pour étudier l'urbanisation de la Route de Carbonne.
Monsieur le Maire présente la première version de ce projet :
- côté gauche en descendant sur Carbonne : une piste cyclable + un chemin piétonnier
 - côté droit : un chemin piétonnier
 - l'enfouissement de tous les réseaux téléphoniques et électriques
 - 1 ou poteaux incendie
 - un réseau d'assainissement du rond-point de TAROS vers la pompe de relevage
 - la mise en place de dispositifs de ralentisseurs (système d'écluses)
 - un arrêt de bus de chaque côté de la chaussée.

Il est à noter que :

- compte tenu de la largeur réglementaire de la piste cyclable, le gabarit de la chaussée actuelle est déportée; cela implique une plus-value.
- il avait été envisagé de pouvoir buser au plus tôt un fossé afin que, notamment, les enfants puissent aller prendre le bus en toute sécurité.

Une réunion avec les riverains de la route de Carbonne est programmée pour le samedi 4 mars 2023 à 11h00 à la salle des fêtes.

➤ **Reconversion du site de la Cave :**

Monsieur Yoann CLAUDIN fait un point de la situation du dossier ; il met en avant le fait que les partenaires institutionnels ne peuvent avancer et s'engager sur ce dossier dans la mesure où le bâtiment appartient à un privé.

Monsieur Gérard ROUJAS annonce que le prix de vente de la Cave est fixé entre 45 et 50 000 euros.

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur du site de la Cave.

Monsieur Gérard ROUJAS quitte la séance.

Monsieur le Maire soumet alors au vote le fait d'acquérir la Cave.

Après délibération, le Conseil Municipal vote : 1 vote contre, 9 votes pour.

A l'issue du vote, Monsieur le Maire propose de rédiger un courrier d'intention d'achat afin de se porter acquéreur.

Monsieur Gérard ROUJAS revient dans la séance.

Le 16 mars 2023, une réunion avec Haute Garonne Ingénierie du CD31 est programmée.

➤ **Modification n°4 du PLU :**

Monsieur le Maire rappelle que le PLU doit faire l'objet de modification pour intégrer :

- La révision du Schéma d'Assainissement Communal ;
- Des ajustements sur le règlement écrit du PLU ;
- L'implantation du futur Parc Photovoltaïque.

Il précise que 2 enquêtes publiques distinctes seront menées

Le bureau d'Etude « PAYSAGES » a été retenu :

Un premier devis de 7 800 euros pour traiter la Révision du Schéma et le règlement Ecrit ;

Un deuxième devis de 4 600 euros pour traiter le dossier du parc photovoltaïque.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le 1^{er} devis.

➤ **Achat d'une TONDEUSE :**

La nouvelle école étant en activité et avec l'arrivée des beaux jours, Monsieur le Maire propose de s'équiper d'une tondeuse capable de ramasser l'herbe ou de la broyer afin que les écoliers n'en amènent le moins possible dans les classes.

Messieurs Gérard SOUVERVILLE et Marcel FABRIS présentent 3 devis allant de 4.200 € à 8.800 € pour l'achat d'une tondeuse afin d'entretenir essentiellement la nouvelle école.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient le devis n°D01002700 de la société DSI pour un montant de quatre mille euros HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis avec l'entreprise désignée attributaire pour un montant de quatre mille euros HT (4 000 € HT) ;
- Sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et du Conseil Régional Occitanie.

➤ **Location du futur bâtiment Communal - Epicerie :**

Afin d'anticiper la livraison du bâtiment commercial, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur les conditions de la location.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- propose la location à Madame MASSIP d'un local d'une surface de 162 m² ;
- annonce la livraison du bâtiment le 1^{er} aout 2023 ;
- décide que le loyer mensuel sera de 750 euros HT ;
- décide de lui allouer une subvention équivalente à 3 mois de loyer, soit 2 250 euros ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention selon le modèle rédigé pour le restaurant des Lacs.

➤ **Location ancienne Ecole :**

Monsieur Yoann CLAUDIN, rappelle que l'AEREA qui regroupe diverses professions autour du syndicat de la Confédération Paysanne sont très intéressés pour occuper le site de la Cave une fois réhabilité.

Le modulaire de l'ancienne école étant attribué aux différentes associations et au foyer rural, il reste le devenir du bâtiment ancien.

Afin de retenir ces futurs locataires, Monsieur Yoann CLAUDIN propose de leur mettre à disposition l'ancienne Ecole contre un loyer mensuel HT de 390 euros. L'association prendra également à sa charge les divers frais tels que les fluides, énergies, téléphone et diverses taxes.

La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

➤ **Point sur l'ECOLE Marguerite DUFFORT :**

A ce jour, la fermeture du portail coulissant et de celui de l'accueil des enfants ne sont toujours pas terminée. Il en va de la sécurité au sein de l'établissement et revêt donc un caractère majeur.

Compte tenu de la situation de l'entreprise SABOULARD, Messieurs SOUVERVILLE et FABRIS vont contacter directement le sous-traitant de SABOULARD.

➤ **Point FINANCES :**

Monsieur le Maire annonce un bon résultat pour l'exercice 2022.

Pour 2023, il en sera tout autrement vu le montant exorbitant de la facture EDF des 3 premiers mois de son existence, l'école a consommé pour 15 000 euros d'électricité ; la Mairie va donc engager la baisse de la puissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.
